



Charte du réseau de santé en périnatalité MYPA (Maternité en Yvelines et Périnatalité Active)

Les professionnels de santé des Yvelines concernés par la périnatalité s'engagent à mettre en place une politique de périnatalité dans le département pour le suivi des femmes, femmes enceintes, des fœtus et des nouveaux nés en proposant « en amont et en aval de la naissance, à l'hôpital et à la ville, une prise en charge globale et continue de la femme, femme enceinte, du fœtus, et de son enfant par l'intervention coordonnée des professionnels de santé concernés ».

Cette charte est le guide de collaboration entre l'ensemble des adhérents au réseau MYPA (Maternité en Yvelines et Périnatalité Active).

Elle permet de rendre lisibles les actions du réseau MYPA au regard des différents projets menés dans le champ de la périnatalité au niveau départemental.

C'est un acte d'adhésion volontaire de l'ensemble des professionnels de la périnatalité.

Les orientations de la charte répondent aux exigences suivantes :

- Le respect de chaque membre est fondé sur la tolérance et la confraternité réciproque ;
- Le soin apporté s'applique à une personne dans sa globalité physique et psychique et inclut la prévention et l'éducation à la santé ;
- Chaque personne bénéficie de la même qualité d'accueil et de soin quelle que soit sa situation sociale ;
- A la liberté de choix du professionnel de santé par le malade, répond la disponibilité de l'information médicale à l'ensemble des professionnels de santé associés qui s'engagent à en respecter la confidentialité ;
- Le service rendu, assuré par les professionnels libéraux, s'inscrit dans une perspective de santé publique. Cela suppose le dépassement des individualismes par un fonctionnement collectif riche de la participation et de l'originalité de chacun ;



Par cette charte, les professionnels de santé du réseau s'engagent à :

- Informer automatiquement les usagers concernés de l'existence et des actions menées par le réseau
- Permettre une prise en charge globale et continue de la femme, femme enceinte, du fœtus et de son enfant, grâce notamment à un transfert des informations et une coordination des professionnels de santé
- Elargir le cadre de la prise en charge de la femme enceinte et du nouveau-né en intégrant toutes les composantes nécessaires à des soins globaux (médicaux, psychologiques et sociaux)
- Participer à l'élaboration des référentiels qualité : formaliser un référentiel de prise en charge, former les référents du réseau, mettre en place une gestion prévisionnelle des ressources en sages-femmes
- Permettre aux femmes enceintes de bénéficier d'un entretien individuel prénatal : structurer, formaliser et évaluer l'entretien prénatal précoce. Former les professionnels concernés
- Participer aux actions de prévention, d'éducation, de soins et de suivi sanitaire et social mis en œuvre par le réseau
- Maîtriser les coûts
- Diffuser l'information
- Participer aux actions de mesure de la valeur ajoutée du réseau par le biais de l'évaluation